



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT SQ-900-59
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 14 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe A du Règlement SQ-900, tel que modifié, est à nouveau modifié par l'ajout de panneaux d'arrêt aux intersection suivantes :

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	DIRECTION
Arrêt	Chemin du Lac-Écho	Croissant des Hauteurs	Nord, direction ouest
Arrêt	Chemin du Lac-Écho	15, ch. du lac Écho	Nord, direction ouest
Arrêt	Chemin du Lac-Écho	15, ch. du lac Écho	Sud, direction est
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, croissant des Hauteurs	Sud, direction sud-ouest
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, Croissant des Hauteurs	Nord, direction nord-ouest
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, Croissant des Hauteurs	Nord, direction nord
Arrêt	Croissant des Hauteurs	1025, Croissant des Hauteurs	Nord, direction nord

ADOPTÉ

Isabelle Poulin, mairesse

Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion :	2026-04-124	14 avril 2026
Adoption du règlement :	2026-05-000	12 mai 2026
Avis public d'entrée en vigueur :		15 mai 2026